

Bonjour Monsieur le Président,

Bonjour acteurs politiques et membre du comité citoyen,

Je tiens d'abord à remercier les membres de la commission de m'accorder la parole aujourd'hui. Je ne suis n'y spécialiste de la politique, ni politicien. Je suis un jeune étudiant, électeur et citoyen, qui s'intéresse à la politique. Je ne possède certainement pas la même crédibilité qu'un expert, mais je considère l'opinion populaire importante et nécessaire dans un tel processus, qui affectera le futur de gens comme vous et moi.

Il ne fait aucun doute que la réforme du mode de scrutin est une mesure nécessaire pour le système politique québécois. Depuis plus de 30 ans, des débats se font à l'échelle provinciale et nationale, quant au mode de scrutin le plus favorable à adopter dans notre système parlementaire britannique. L'actuelle commission favorise considérablement la participation citoyenne au débat politique, souvent malmené au cours des dernières années. Je suis ici aujourd'hui, pour participer à ce débat d'une importance capitale.

Oui le débat est important, la réforme nécessaire. Je ne considère toutefois pas l'actuel avant-projet de loi comme idéal à la restructuration du système électoral québécois. Il comporte des lacunes, comme le système uninominal à un tour, mais ce dernier a depuis longtemps fait ses preuves.

Le terme le dit : réforme du mode de scrutin. Comme n'importe quel changement d'importance majeur, semblable à une modification constitutionnelle, la réforme ne doit pas être qu'un projet de loi. Le mode de scrutin est une institution, le vote un devoir de citoyen. N'est-il pas du devoir du citoyen de décider du futur changement du mode de scrutin? Je pense que la nécessité d'un tel changement politique doit se faire à l'aide d'un référendum. Rodrigue Tremblay, professeur d'économie à l'Université de Montréal, en énonçait la pertinence au mois de juillet 2004, dans la revue *Les Affaires*. Il est nécessaire que la population entière soit mise au courant de la réforme, et aient le droit de choisir. Le Québec se vante d'être un royaume de la démocratie. Mettons à l'œuvre notre fierté, et demandons au peuple de décider de l'utilité d'un changement, qui modifiera à jamais le paysage politique québécois. Donc le référendum est nécessaire avant que tout changement soit décidé par l'Assemblée nationale. Comme le mentionne le cahier d'information sur la réforme en page 7, la « réforme

serait un moyen de remettre le citoyen au cœur de notre processus démocratique ». Voilà un argument solide en faveur du principe référendaire. Le même cahier évoque aussi la possible tenue d'une consultation populaire. Je réitère qu'une modification aussi importante du cadre électoral mérite la connaissance de l'opinion populaire. L'actuelle commission m'a permise de constater que trop peu de gens sont au courant du processus entrepris par les libéraux. Il est donc important de les mettre au courant et de les consulter sur le sujet, le mémoire des cinq en faisait aussi mention.

Autre facteur qui m'amène à me questionner, sont les possibles résultats d'un scrutin mixte compensatoire. Bien que l'on énonce que le système uninominal à un tour favorise le Parti québécois, je ne suis pas sûr que le scrutin proposé par la réforme favorise autant l'alternance, concept égal pour tout les partis susceptibles de prendre le pouvoir, autant libéraux que péquistes. La défaillance annoncée par certains citoyens ne s'est produite que 3 fois au cours des 16 dernières élections provinciales. Des études comparatives, principalement celle de Pierre Serré, démontrent que la réforme proposée ne favoriserait plus l'alternance politique et idéologique, mais bien la stagnation d'un parti, majoritaire ou non!

Effectivement, le système mixte compensatoire en est un favorable au gouvernement minoritaire et de coalition. Je m'imagine mal une coalition entre la gauche et la droite. Donc, le gouvernement québécois se verrait plongé dans une éternelle coalition de la droite fédéraliste. La population veut-elle une telle démocratie? Voilà encore une fois l'importance référendaire. Laissons le peuple décider de son avenir.

Une réforme stipule aussi un changement considérable dans le modèle démocratique provincial et national. Le projet qui est mis sur la table par les libéraux ne visent qu'à changer un modèle évidemment perfectible, par un système encore plus déficient. Tant qu'à présenter aux Québécoises et Québécois une réforme, le gouvernement ne devrait-il pas y aller avec une restructuration complète du mode de scrutin.

La valorisation des tiers partis est aussi un facteur important pour bon nombre d'électeurs québécois. Dans notre actuel mode de scrutin, que je considère valable et démocratique, ne serait-il pas pensable d'incorporer un concept d'élection préférentielle, qui permettrait aux électeurs d'établir leur choix sur un candidat, des idées, un parti qu'il favorise, et qui souvent n'appuie pas, au profit d'un parti assurer d'une possibilité de pouvoir. La

préférentielle conserve l'idée de majorité absolue en permettant aux gens d'établir une préférence dans leur choix, tout en étant assuré d'avoir un poids réel dans la balance du pouvoir.

En conclusion, les points que je considère modifiables dans la réforme proposé sont les suivant. Il est nécessaire, selon moi, de tenir un référendum sur cette seule question, ou lors du prochain scrutin provinciale, sur l'actuel avant-projet de loi. L'opinion populaire est nécessaire et importante sur un tel sujet, voir même obligatoire.

Je persiste aussi à croire que l'incorporation d'élément préférentielle dans le débat et la réforme favoriserait d'avantage les tiers partis, et éviterait comme le suggère le mode mixte compensatoire, d'abolir l'alternance politique au profit d'une seule formation. Voilà les deux points majeurs, que je crois important que vous considériez. En espérant avoir été clair et pertinent sur le débat auquel la société québécoise prend présentement part.

Philippe Hamel